

Informations de base	
2008/0014(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre: effort des États membres afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020 Subject 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.20 Développement durable	

Acte final	
Décision 2009/0406 JO L 140 05.06.2009, p. 0136	Résumé